



Fonds de solidarité : le dépôt des demandes pour janvier ouvrira le mercredi 24 février

Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, annonce également que les formulaires de demande pour février seront disponibles le 15 mars. Bruno Le Maire met fin au suspens qui angoisse les entrepreneurs en difficulté depuis plusieurs semaines. Le formulaire pour déposer les demandes d'aide du fonds de solidarité au titre du mois de janvier sera disponible le 24 février, fait savoir ce vendredi le ministre de l'Économie. « Nous nous engageons à faire mieux pour l'aide au titre de février 2021 : il sera disponible au plus tard le 15 mars », annonce-t-il également.

L'ouverture du dépôt des demandes d'aide au titre de janvier, très attendue par les entreprises, a pris du retard, admet Bercy. « Nous indemnisons mieux, avec des montants plus élevés qui demandent des vérifications », se justifie le ministre dans les colonnes de l'Est Républicain.

À lire aussi : Le fonds de solidarité, une petite révolution pour les agents du fisc

Ces vérifications, réalisées par le fisc dans le cadre de la lutte contre la fraude, accentuent la lenteur du processus. Cette situation est régulièrement dénoncée par les entreprises qui sollicitent l'aide du fonds pour garder la tête hors de l'eau. Ainsi, selon une récente étude de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE), mi-février, 37% des auto-entrepreneurs n'avaient pas encore touché l'aide au titre du mois de décembre et 21% d'entre eux n'avaient pas encore perçu le montant pour le mois d'octobre.

Un fonds plus généreux

Bruno Le Maire met en avant les nombreuses évolutions du fonds de solidarité « pour répondre aux diverses situations des entreprises ». Le fonds de solidarité est désormais plus généreux qu'à son lancement au printemps 2020. Il propose une indemnisation à hauteur de 20% du chiffre d'affaires, plafonnée à 200.000 euros par mois pour les entreprises des secteurs fermés administrativement et ceux qui en dépendent, quelles que soient leurs tailles.

À lire aussi : Le fonds de solidarité ciblera les secteurs les plus touchés

Le fonds prend également en charge les frais fixes des plus grosses structures jusqu'à 70%, dans une limite qui a été relevée de 3 à 10 millions d'euros. Par ailleurs, pour les plus petites entreprises, l'aide mensuelle jusqu'à 1500 euros, censée s'arrêter en décembre dernier, a finalement été prolongée pour les mois de janvier et février.

Autant d'argent qui non seulement entraîne une hausse du nombre de dossiers à traiter pour le fisc, mais qui surtout attire les fraudeurs. Le cabinet du ministre des Comptes publics, Olivier Dussopt, faisait savoir début février que le processus de contrôle avait déjà permis d'identifier 23.000 versements « probablement indus » pour un montant global de 30 millions d'euros.